

*L'ajournement*

pas cette politique qui constitue une discrimination systématique contre les homosexuels et les lesbiennes.

Je signale que des milliers d'homosexuels ont servi avec distinction dans les Forces armées du Canada. L'un d'eux est le major Sutcliffe, de Toronto, qui a combattu sur divers fronts pendant 18 ans, qui, de simple soldat qu'il était, est devenu major, et a mérité sept médailles de campagne, ainsi que la M.B.E. et la C.D. Il fut expulsé des Forces uniquement en raison de son orientation sexuelle. Il s'agit non pas d'ouvrir la porte des Forces armées aux homosexuels et aux lesbiennes, mais de reconnaître qu'il y a en réalité déjà des homosexuels au sein des Forces armées. Ils ont très bien servi le Canada, et ils ne devraient pas être obligés de vivre dans un climat d'épreuves, d'oppression, et en cachant leur véritable nature.

Je signale que d'autres pays ont aboli depuis longtemps ces pratiques. Les Pays-Bas, par exemple, où il est entendu que l'orientation sexuelle ne peut empêcher quiconque d'entrer dans les forces armées. On dit qu'ils ont l'une des marines les plus efficaces de l'OTAN. Leur largeur de vue n'est sûrement pas un obstacle.

J'espère que le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale (M. Wenman), qui est le porte-parole du gouvernement aujourd'hui, admettra que le moment est venu de changer ces choses et que les intentions du gouvernement, qui veut supprimer toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, deviendront réalité. Je demande au secrétaire parlementaire quand le gouvernement abrogera l'ordonnance administrative 19-20 des Forces canadiennes. Combien d'autres groupes d'étude, de comités, devront être mis sur pied avant que cet employeur qui est sûrement le plus homophone au Canada, reconnaisse finalement que l'égalité est aussi de mise au sein des Forces armées du Canada?

**M. Robert Wenman (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):** Monsieur le Président, ce n'est pas la première fois que le député exprime son point de vue sur cette question. Après que le ministre de la Justice (M. Crosbie) eut déposé la réponse complète du gouvernement à la recommandation du comité parlementaire sur les droits à l'égalité il y a quelques semaines, le député a posé au ministre de la Défense nationale (M. Nielsen) la question qu'il a reprise aujourd'hui. À cette occasion le ministre l'avait renvoyé au document où la position du gouvernement est exprimée par le ministre dans un langage simple et compréhensible.

Je veux informer le député qu'en ce qui concerne le ministère de la Défense nationale, comme l'a dit le ministre de la Justice le 4 mars, nous mettons en place les pratiques et politiques nécessaires pour nous conformer aux principes de la Charte. À cette fin, le bureau du chef de la Défense nationale a mis sur pied un groupe de travail qui examinera toute la question et recommandera une solution appropriée.

Je crois que la principale responsabilité des Forces armées du Canada est d'assurer la sécurité du Canada et de nos alliés, d'assurer l'efficacité opérationnelle, le moral et la discipline, et de faire respecter des normes de conduite compatibles avec les objectifs énumérés par le ministre de la Justice.

Je suis sûr qu'au moment où le groupe de travail présentera son rapport, ces dispositions seront conformes à la réponse du ministre de la Justice. Dans un esprit de tolérance, de justice et dans l'intérêt de tous les Canadiens et de nos forces armées, je suis persuadé que les vertus de tolérance, de discipline et d'efficacité de nos forces armées seront maintenues en conformité de ces principes.

## LES CORPORATIONS—LES LOIS SUR LES ACQUISITIONS

**M. Bill Attewell (Don Valley-Est):** Monsieur le Président, le 25 mars dernier, j'ai posé une question au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) concernant la vague de fusions et d'acquisitions commerciales qui déferle sur le pays actuellement. J'ai parlé comme en témoigne le harsard à la page 11860 de:

... la concentration insidieuse des sociétés qui pourrait réduire la concurrence...

Et voici ce que je lui ai demandé ensuite:

Quand le Canada aura-t-il des lois efficaces sur la concurrence et contre les coalitions pour limiter les appétits voraces de géants comme Gulf Canada, Imasco et Petro-Canada...

Je trouve que nous avons effectivement un problème sur les bras. Ce qui s'est passé la semaine dernière le démontre amplement. J'ai donc posé cette question une journée après l'offre d'achat présentée par Imasco pour acquérir Genstar qui a la haute main sur l'imposante société Canada Trust.

Je considère que cette acquisition est terriblement dangereuse surtout parce qu'un conglomérat non financier très solide et très vaste en puissance s'empare de la société de fiducie la plus prospère et la plus importante du Canada, la Canada Trust.

Une telle acquisition pourrait fonctionner normalement à condition d'avoir une bonne direction, mais nous ne pouvons courir pareil risque. La tentation pourrait parfois être vraiment trop forte. Un tel conglomérat serait tenté de réduire la concurrence ou de pratiquer des opérations intéressées. Voilà pourquoi cette transaction me préoccupe.

Dans bien des cas, les déposants de différentes banques la financeront pour la jolie somme de 2 milliards de dollars. Il est donc à craindre que la concurrence en souffre. Lors d'une acquisition qui a été dûment autorisée il y a quelques mois, un dégrèvement fiscal de 590 millions de dollars a été accordé à un important conglomérat. Comble de l'ironie, le déposant moyen du Canada finance ce genre d'opération effectuée par des organisations monolithiques qui vont les menacer plus tard, voire les spolier en réduisant la concurrence sur le marché financier.